



centre d'accueil C A A D
pour adultes en difficulté

2024

RAPPORT ANNUEL



UN PACKAGE TOUT-EN-UN



“ Si pour vous et moi une sortie au théâtre peut être anodine, pour les bénéficiaires cela représente à la fois une exposition à surmonter et un événement stimulant dans le quotidien. ”

Guy Stettler, directeur du CAAD

Au CAAD, l'humain est au cœur de chaque décision. **Guy Stettler**, directeur de l'institution, partage sa vision de l'accompagnement en milieu institutionnel : une démarche fondée sur l'authenticité et la co-construction, visant la stabilité avant l'autonomie.

Comment les futurs bénéficiaires sont-ils admis ?

Le CAAD est d'abord proposé par une autorité de placement (curatelle, APEA, autorité pénale, etc.). Puis nous rencontrons le bénéficiaire potentiel. Ce moment est fondateur. Pour que le choix soit réciproque, chaque partie se doit de parler vrai. Jouer un rôle retarderait ce que le temps d'essai de trois mois nous permettrait de constater en définitive : une possible incompatibilité entre le candidat et notre institution. Le but de cet entretien consiste donc à concilier les besoins du candidat avec ce que nous pouvons offrir, en toute transparence, et à faire émerger des objectifs de collaboration. Ce moment constitue le socle de la future relation. La poignée de main scelle symboliquement l'engagement mutuel.

Qu'est-ce qui différencie l'offre du CAAD de celle d'autres institutions ?

Au CAAD, nous proposons une offre interdisciplinaire avec des prestations éducatives, médicales, psychiatriques, thérapeutiques et socioprofessionnelles. Toutefois, le bénéficiaire ne peut pas y faire son marché, comme c'est parfois le cas ailleurs.

C'est un package tout-en-un. Par exemple, le choix du médecin psychiatre est imposé, c'est celui du CAAD. Ce cadre peut sembler contraignant et exigeant, mais il est surtout contenant, ce qui est indispensable à la première étape de stabilisation. Il apporte une structure nécessaire et appréciée. De plus, ce système garantit une collaboration solide et cohérente entre tous les intervenants.

Est-ce que vivre en institution peut vraiment être un choix ?

En partie, oui. Au niveau pénal, on voit toujours les bénéficiaires comme des auteurs, mais ce sont avant tout des victimes de leur maladie, de négligences, de maltraitances, de leur histoire de vie... Beaucoup ont transgressé la loi dans un acte défensif, même si la perception de la menace était souvent faussée par la maladie. Les gens qui vivent au CAAD se sentent en sécurité. Ils n'ont plus besoin de « jouer les caïds », de rouler les mécaniques ou de se protéger. Nous faisons régulièrement des enquêtes de satisfaction et chaque année, le sentiment de sécurité émane en priorité, suivi par le fait d'avoir été mis à distance des produits psychotropes, puis d'avoir été entendu et accompagné.



“ À mes yeux, le bien-être, la qualité de vie priment sur l'autonomie à tout prix. ”

Comment les bénéficiaires s'adaptent-ils au cadre du CAAD ?

Il y a une véritable prise de conscience à vivre, une transition de valeurs à effectuer, et une nouvelle identité à construire. Les personnes qui arrivent peuvent être issues de la rue, de la prison, de l'hôpital, de milieux où ils sont forcés à jouer un rôle. Ici, ils sont immergés dans un autre bain de valeurs, et peu à peu, ils les acceptent et les intègrent. Ce milieu leur permet d'être authentiques, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont sans filtre, au contraire ! Ils doivent apprendre une nouvelle aptitude sociale basée non plus sur la loi du plus fort mais sur la solidarité, la maturité, la responsabilité. Par exemple, si quelqu'un se sent menacé, il ne doit pas menacer à son tour, mais signaler la chose.

Le but ultime, c'est de devenir autonome et partir ?

Beaucoup de bénéficiaires, quand ils vont mieux, pensent qu'ils peuvent s'en aller. Cependant, l'institution reste très éloignée de la réalité indépendante. L'autodétermination et la vie en appartement, ça ne convient pas à tout le monde. Certains n'ont pas une capacité de discernement suffisante et vivent avec un handicap trop lourd. Pour eux, la première réussite, c'est la stabilité. À mes yeux, le bien-être, la qualité de vie priment sur l'autonomie à tout prix. Il ne faut pas confondre les envies et les besoins réels. À ces personnes, je dis souvent : « La rente AI, c'est ton salaire pour gérer ta maladie. »

Dans quelle mesure le traitement médical aide-t-il ?

La médication n'a pas bonne presse, mais quand on trouve le bon traitement – ce qui peut parfois prendre du temps –, certaines personnes peuvent être transfigurées. La recherche commence aussi à permettre une détection plus précoce de certaines maladies, comme la schizophrénie. Il faut dire que c'est une question de santé publique : plus de 50 % des rentes AI sont accordées pour des raisons psychiques.

Vous misez aussi beaucoup sur les activités physiques et culturelles. Pourquoi ?

Elles ont d'importants bénéfices sur le plan mental, émotionnel, physique et social. Proposer ces activités permet d'abaisser l'anxiété et le stress des bénéficiaires, aide à stabiliser leur humeur et à contrecarrer certains effets secondaires de la médication. Il ne s'agit pas de superflu, tout cela fait partie d'un tout qui fonctionne en symbiose. Les activités culturelles et sportives donnent l'occasion aux personnes de rompre leur isolement et d'éprouver un sentiment de « normalité ». Leur estime de soi en ressort grandie. Si pour vous et moi une sortie au théâtre peut être anodine, pour les bénéficiaires cela représente à la fois une exposition à surmonter et un événement stimulant dans le quotidien. A l'atelier théâtre, les participants montent carrément sur scène. Ils sont plus courageux que nous ! Ces succès sont possibles grâce à une animatrice socioculturelle et une coach sportive de qualité, ainsi que des équipes pluridisciplinaires motivées, qui proposent des activités variées, sur mesure, tout en tenant compte des goûts des bénéficiaires.

CRÉER LE PREMIER LIEN DANS UNE POIGNÉE DE MAIN



Alexandre Rossat, responsable des admissions et du suivi des trajectoires, accompagne les bénéficiaires à chaque étape de leur passage dans l'institution. Interview.

Quel est votre parcours ?

Il est un peu atypique : ingénieur de formation, je me suis tourné vers le social par quête de sens. J'ai effectué ma formation d'éducateur en emploi à la HES-SO de Sierre, achevée en 2013 au CAAD. Depuis 2016, je suis responsable des admissions et du suivi des trajectoires.

Quelles sont les conditions de base pour être admis au CAAD ?

Nous accueillons des personnes majeures, majoritairement au bénéfice d'une rente AI, sous mesure de curatelle. Le CAAD étant un lieu de vie visant l'abstinence, la personne doit être sevrée et suffisamment stabilisée psychiquement pour intégrer un cadre de vie communautaire. Il est aussi important qu'elle maîtrise suffisamment bien le français pour les échanges quotidiens, et surtout pour le suivi thérapeutique.

Comment se font les admissions ?

La première étape se fait sur demande de nos partenaires, par entretien téléphonique ou par envoi d'un dossier de placement. Après un premier examen, j'organise, selon les situations, une rencontre au CAAD avec la personne concernée et son réseau ou me déplace sur le lieu de vie du candidat. Dans tous les cas, nous tenons à ce que le futur bénéficiaire visite l'institution pour se projeter, ou non, en Valais au cœur des vergers, et puisse poser toutes ses questions. Ces échanges se déroulent généralement avec un second interlocuteur – un membre de la direction ou un cadre – pour un deuxième regard. S'il souhaite poursuivre,

le candidat est invité à confirmer sa motivation par écrit. Lorsque tout est validé et qu'une place se libère, je coordonne le placement avec les cadres et les équipes pluridisciplinaires du CAAD.

Comment se passe le premier entretien avec le bénéficiaire ?

Cette étape essentielle de notre processus d'admission permet, avec les représentants du réseau, d'évaluer la motivation et la stabilité psychique de la personne. Nous lui présentons l'accompagnement global du CAAD : suivis éducatif et médical, thérapies, activités, loisirs, etc., et vérifions l'adéquation avec ses besoins exprimés. Ces rencontres sont un moment fondateur de la relation entre le CAAD et le bénéficiaire. Elles posent les bases d'un engagement mutuel, une poignée de main symbolique scellant un premier contrat de confiance entre nous.

Quel est le profil des bénéficiaires ?

Tous sont atteints dans leur santé psychique, parfois en association avec des problématiques somatiques, sociales et/ou des addictions. Nos lieux de vie sont mixtes, mais les demandes de placement pour des femmes sont rares : seules cinq bénéficient actuellement de nos prestations.

Les personnes accueillies proviennent de toute la Suisse romande. La moitié vient de manière volontaire, l'autre dans le cadre d'un placement sous contrainte, civil (PAFA) ou pénal (mesure thérapeutique institutionnelle).

“ Chaque bénéficiaire est porteur d’une histoire unique. Mon travail consiste à les accueillir là où ils en sont, pour les accompagner là où ils peuvent aller. ”

Comment répartissez-vous les bénéficiaires ?

Le CAAD propose 64 places d’hébergement : 30 au foyer principal, 7 en appartement communautaire avec une présence éducative 24h/24, et 27 en appartements protégés sans encadrement permanent, pour plus d’autonomie. Majoritairement, les nouveaux arrivants commencent par le foyer. Selon leur parcours et leurs besoins, ils intègrent soit la médiation, une unité de vie semi-ouverte de 9 places proposant un accompagnement plus contenant et soutenant, soit le résidentiel, proposant 21 places réparties sur 3 unités. L’accueil dépend des places disponibles, des besoins de mouvements internes et de la dynamique de groupe.

Qui finance les séjours au CAAD ?

Le financement dépend du statut (civil ou pénal) et du canton placeur. Le CAAD vise 50% de placements civils valaisans, financés en partie par une subvention

cantonale et complétés par une contribution personnelle prélevée sur la rente AI et les prestations complémentaires. Pour les bénéficiaires hors canton ou sous mesure pénale, les prestations d’hébergement et de centre de jour sont à la charge du canton placeur, selon la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), ou de l’autorité de placement.

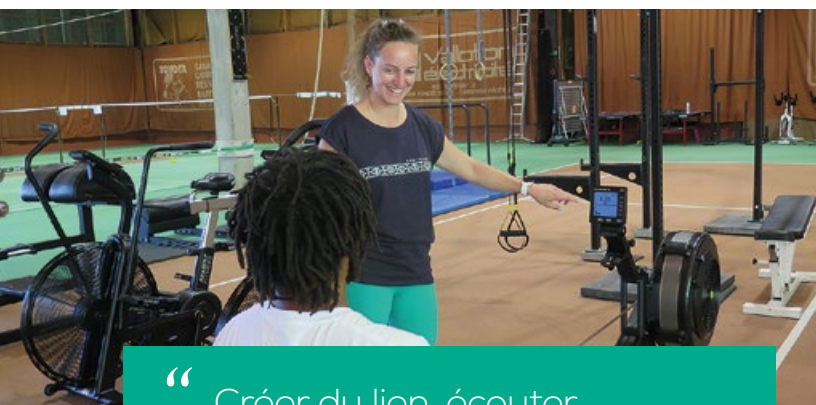
Comment se fait le suivi des trajectoires ?

Il s’agit d’accompagner les bénéficiaires tout au long de leur parcours au CAAD, de l’admission à la sortie, en passant par les différentes étapes possibles. Chaque bénéficiaire est porteur d’une histoire unique. Mon travail consiste à les accueillir là où ils en sont, pour les accompagner là où ils peuvent aller.



LE SPORT, UN ALLIÉ POUR LE CORPS ET L'ESPRIT

Pratiqués régulièrement, l'activité physique et le mouvement permettent de lutter contre les effets indésirables de la médication, de stabiliser l'humeur et de créer du lien. Une coach motive et accompagne les bénéficiaires du CAAD.



“ Créer du lien, écouter, comprendre leurs besoins et leurs limites est essentiel. ”

Clélia Duc, coach sportive au CAAD

Pour la population accueillie au CAAD, l'activité physique tient une place essentielle. Elle est proposée aux bénéficiaires du centre de Saxon et aux personnes qui se trouvent dans les appartements protégés des villages de Charrat, Fully, Saxon et Dorénaz. La plupart d'entre eux vivent avec des troubles psychiques et suivent un traitement médicamenteux pouvant entraîner une grande fatigue, une apathie ou un repli sur soi. Dans leur programme hebdomadaire, une plage d'activité physique est obligatoire. Des sorties facultatives sont aussi proposées.

Trouver la motivation

La pratique régulière du sport améliore la qualité du sommeil, renforce la confiance en soi et favorise la stabilité psychique. Elle a une influence sur le maintien ou la perte de poids, elle diminue l'anxiété et limite les effets secondaires des médicaments. « Le mouvement les aide à ressentir un bien-être général. Il permet de se vider la tête, se détendre, se sentir libre en trouvant une stabilité psychique », confie Clélia Duc, coach sportive au CAAD, monitrice ESA

(sport pour adultes), détentricrice d'un diplôme de *personal trainer* et maîtresse socioprofessionnelle au sein de la structure. Elle encourage les bénéficiaires et les aide à trouver la motivation pour se mettre en mouvement.

Chercher le plaisir

La recherche de la performance importe peu. « Nous essayons d'avoir du plaisir, de nous reconnecter au corps, de retrouver de la confiance en soi, tout en cheminant pour accepter la maladie. » Les séances se déroulent en petit groupe, avec un accompagnant pour quatre adultes. Pour Clélia Duc, la clé du succès se trouve dans la relation. « Créer du lien, écouter, comprendre leurs besoins et leurs limites est essentiel. Cela me permet de les connaître et d'aller dans le sens de leurs objectifs personnels. » La coach est convaincue, tout comme l'institution, que l'intégration du sport dans le parcours de soins représente un levier important sur le chemin du mieux-être et du rétablissement.

Un programme varié et accessible

Marche, fitness, piscine, pétanque, escalade : les activités sont variées et choisies selon les envies des bénéficiaires, sondés par questionnaire. « Se sentir écoutés les motive davantage », explique Clélia Duc.

Entre les séances au CAAD, au centre de fitness CBM de Martigny, et la participation à des événements comme la Course de Noël de Sion, l'XtraTrail du Lavaux, les 24 heures de natation à Sion ou encore la Corrida d'Octodure, les bénéficiaires sortent du cadre institutionnel.

« Ils ne sont plus des “bénéficiaires du CAAD”, mais deviennent des sportifs comme les autres. C'est essentiel pour l'estime de soi. »

LA CULTURE COMME LEVIER D'INCLUSION

L'animation socioculturelle constitue un pilier du lien social au CAAD. Elle permet aux bénéficiaires de s'ouvrir au monde, de renforcer leur confiance en soi et de vivre des expériences valorisantes.

Animatrice socioculturelle au CAAD depuis fin 2023, Johanna Lo Grasso développe des activités pour intégrer la culture dans le quotidien des bénéficiaires. « Pour certains d'entre eux, sortir le soir n'est pas toujours possible. La culture vient donc à eux, au sein même du centre, en s'adaptant à leurs besoins. »

Musicienne elle-même, l'animatrice enrichit le panel d'offres d'arts vivants. En 2024, elle a lancé une collaboration avec l'association « Les Concerts du cœur », soit des prestations de musiciens professionnels, dont l'accordéoniste valaisan Yves Moulin. Pour enrichir les prestations, Johanna a également ouvert une « scène » au sein du CAAD pour les élèves du Théâtre-École des Alambics de Martigny.

En collaboration avec un éducateur, un café-philo est organisé une fois par mois. L'idée est simple : prendre un temps pour réfléchir ensemble, partager des idées, questionner le monde. Les bénéfices sont nombreux : mieux se connaître, développer son esprit critique, renforcer les liens sociaux et, surtout, se sentir entendu.

Sorties dominicales « concert-fast food »

Des sorties régulières permettent de s'éloigner du cadre institutionnel. Le concept dominical « concert-McDo », alliant culture et repas partagé, est particulièrement apprécié : concert à la Fondation Louis Moret, suivi d'un repas dans un fast food.

Une fois par mois, Johanna organise le « repas des anniversaires ». « Chacun peut parler de son parcours dans un cadre bienveillant. Beaucoup vivent des situations familiales difficiles, ça leur fait du bien. » Une invitation personnalisée est envoyée, renforçant le sentiment d'attention et de reconnaissance.

Un lieu de vie chaleureux et animé

L'année 2025 verra la mise en place de projets pour rendre les espaces communs plus chaleureux : nouveau mobilier et ateliers floraux saisonniers.

Comme le souligne Johanna Lo Grasso, l'animation a de multiples effets bénéfiques : « Participer à une activité culturelle remplace parfois un entretien formel. C'est un pas vers l'autonomie, un moment de réussite, de lien et de plaisir partagé. Ici, la culture est un véritable outil de reconstruction, d'inclusion et d'ouverture sur le monde. »



“ Ici, la culture est un véritable outil de reconstruction, d'inclusion et d'ouverture sur le monde. ”

Johanna Lo Grasso, animatrice socioculturelle au CAAD

BILANS COMPARÉS

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	3'275'740	2'415'141
Titres	153'770	140'863
Créances résultant de livraisons et de prestations	937'423	743'351
Autres créances à court terme	1'426	1'375
Comptes de régularisation actif	147'829	206'948
Total	4'516'188	3'507'679
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations financières	70'715	69'848
Immobilisations corporelles	2'694'160	2'949'568
Immobilisations corporelles non reconnues	157'710	194'867
Total	2'922'586	3'214'284
TOTAL ACTIF	7'438'774	6'721'963
PASSIF		
ENGAGEMENTS À COURT TERME		
Dettes résultant de livraisons et de prestations	115'363	78'256
Dettes financières à court terme	160'000	160'000
Autres dettes à court terme	44'214	116'454
C/c Etat du Valais	2'185'811	1'351'919
Comptes de régularisation passif	93'143	56'423
	2'598'532	1'763'051
ENGAGEMENTS À LONG TERME		
Dettes financières à long terme	3'108'000	3'268'000
Provision à long terme	190'000	190'000
	3'298'000	3'458'000
CAPITAL DES FONDS AFFECTÉS		
Fonds de réserve exploitation	698'469	698'469
Autres fonds	-	-
	698'469	698'469
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Capital de l'organisation	451'718	451'718
Fonds de réserve libre	294'762	271'751
Résultat de la Fondation à attribuer au fonds de réserve exploitation	55'960	-382'602
Résultat de la Fondation	41'334	461'575
	3'507'677	802'443
TOTAL PASSIF	7'438'774	6'721'963

COMPTE DE RÉSULTAT

EXPLOITATION	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention État VS	2'639'844	2'963'723
Contributions pers. accompagnées VS	1'120'558	1'309'571
Contributions placements pénaux et hors canton	5'178'445	4'838'583
Part. aux frais d'investissements pénaux VS et hors canton	3 57'222	2 95'974
Allocations pour impotence	1'470	1'397
Heures soutien à domicile	42'430	52'416
Revenus de production	14'360	4'614
Produits divers	29'737	26'113
Total	9'384'066	9'492'391
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	-7'206'263	-6'978'809
Honoraires pour prestations de tiers	-37'448	-34'751
Salaires et charges sociales des personnes accompagnées	-26'342	-29'811
Produits alimentaires et boissons	-379'845	-381'028
Matériel et prestations médicales d'exploitation	-94'442	-77'601
Loyers	-389'517	-392'860
Part. aux frais d'investissements pénaux VS et hors canton due	-357'222	-295'974
Entr. et rép. des immobilisations immeubles et meubles	-143'044	-188'575
Energie et eau	-94'555	-82'321
Ménage	-27'840	-32'510
Formation, loisirs et divers	-140'574	-137'404
Informatique	-65'922	-43'488
Bureau et administration	-159'765	-103'256
Autres charges d'exploitation	-50'359	-48'114
Charges d'amortissement	-135'268	-177'367
Total	-9'308'405	-9'003'870
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	75'661	488'522
RÉSULTAT FINANCIER		
Charges financières	-47'405	-50'297
Produits financiers	315	340
Total	-47'089	-49'956
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	57'900	-
Total	57'900	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUBVENTIONNÉE	86'471	438'565
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION		
Charges d'amortissement non reconnue	-11'431	-3'071
Charges hors exploitation	-50'932	-4'799
Produits hors exploitation	17'226	30'880
Total	-45'138	23'010
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	41'334	461'575
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		
Donations reçues	-	-
Donations utilisées	-	-
Variation du capital des fonds	-	-
RÉSULTAT ANNUEL (avant allocation au capital de la Fondation)	41'334	461'575

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation CAAD - Centre d'accueil pour adultes en difficulté, à Saxon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 18 mars 2024, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 avril 2025
Exemplaire numérique

CHIFFRES CLÉS 2024

LE CAAD ENREGISTRE SUR SES DIFFÉRENTS LIEUX D'HÉBERGEMENT :

9384

NUITÉES
VALAISANNES

2851

NUITÉES
HORS CANTON

9100

NUITÉES
SITUATIONS PÉNALES

DANS SON CENTRE DE JOUR, IL COMPTABILISE :

6221

JOURNÉES
VALAISANNES

1980

JOURNÉES
HORS CANTON

6319

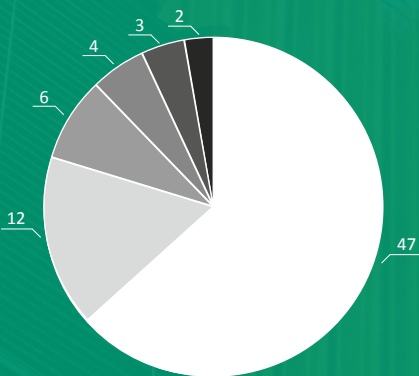
JOURNÉES
SITUATIONS PÉNALES

DURÉE MOYENNE
DES PLACEMENTS :

5,3

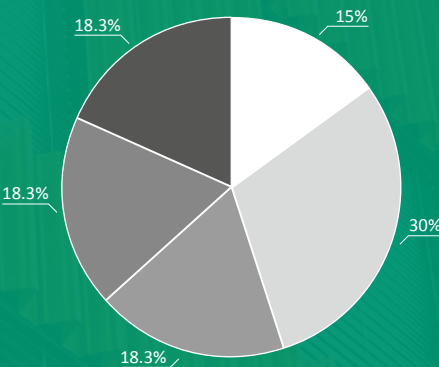
ANNÉES

Provenance des bénéficiaires
hébergés au CAAD en 2024



- VALAIS
- GENÈVE
- FRIBOURG
- BERNE
- VAUD
- NEUCHÂTEL

Les bénéficiaires hébergés en 2024
dans les différents lieux sont au CAAD depuis :



- MOINS D'UNE ANNÉE
- MOINS DE 3 ANS
- MOINS DE 5 ANS
- MOINS DE 10 ANS
- PLUS DE 10 ANS



centre d'accueil **C A A D**
pour adultes en difficulté



Route de la Plâtrière 100
CH-1907 Saxon



T +41 27 744 33 95



info@caad-valais.ch
www.caad-valais.ch

